

## Procès-verbal Conseil d'Administration du 26 juin 2013 Communauté de Communes du Sammiellois

Le **26 juin 2013**, à 19h30, le Conseil d'Administration de l'association **Office de Tourisme Cœur de Lorraine** s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sammiellois à Saint Mihiel à la suite d'une visite de l'exposition « Trésors de Meuse » au Musée d'Arts Sacrés.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. René HURET, en qualité de président de l'Office de Tourisme Cœur de Lorraine. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme Muriel MANCIAUX, secrétaire de l'association.

Plus des  $\frac{3}{4}$  des administrateurs étaient présents (*20 membres de droit sur 12 et 7 membres titulaires sur 8*), le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 13 des statuts. Les membres suppléants étaient présents à ce Conseil d'Administration, l'un des membres suppléants dans la catégorie « loisirs de pleine nature » a d'ailleurs remplacé le titulaire absent.

L'ordre du jour a été rappelé par le président :

- les conventions d'objectifs et de mise à disposition ;
- la communication ;
- les ressources humaines ;
- le plan d'actions pluriannuel – stratégie ;
- Affaires diverses.

La chargée de mission du Pays Cœur de Lorraine présente les différents points qui sont à l'ordre du jour.

### ⇒ Conventions d'objectifs et de mise à disposition

#### Convention de destination avec le CG 55

Cette convention a pour objectif de définir le partenariat technique et financier, qui unira le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse avec l'Office de Tourisme Cœur de Lorraine dans une convention pluriannuelle (3 ans). Le Conseil Général, dans la mesure où il souhaite impulser la politique de destination et donner un coup de pouce au démarrage des Offices de Tourisme de destination, participera financièrement à différentes actions fléchées, telles que la création d'un site Internet, la création de l'identité visuelle ou encore le financement d'un poste qualifié durant 3 ans à hauteur de 20 000€/an. L'Office de Tourisme, quant à lui, devra s'engager à se faire classer d'ici le 01/01/2014. Cette convention passera en Commission Permanente du Conseil Général le 19/09/2013. Celle-ci n'a pas pu être cosignée avec le Conseil Général de Meurthe-Et-Moselle, dans la mesure où ils ne fonctionnent pas de la même manière.

Aucune remarque ou modification n'est proposée par les membres du Conseil d'Administration.

Il est demandé aux membres :

- D'approuver les modalités de cette convention de partenariat ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention avec le Conseil Général ;
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour le poste qualifié ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité les différents points.

#### **Convention de partenariat avec le Comité Régional de Lorraine – SITLor**

L'objet de cette convention est de se fédérer avec le Comité Régional du Tourisme et les 4 Comités Départementaux du Tourisme autour d'un outil commun : le Système d'Information Touristique Lorrain (SITLor), afin d'exploiter et de promouvoir au mieux l'offre touristique de la Lorraine et de ses territoires en vue de développer l'économie touristique. Cette convention est pluriannuelle (3 ans). Les Offices de Tourisme bénéficiant de SITLor ont une obligation de collecte, de saisie et de mise à jour des informations des prestataires des 4 Communautés de Communes du 55 et du Chardon Lorrain selon un calendrier et une méthodologie commune. L'adhésion à SITLor est de 200€/an, celle-ci comprend la formation des salariés, l'hébergement de la base de données, la mise à disposition de l'outil, la maintenance et l'assistance du CDT 55.

Aucune remarque ou modification n'est proposée par les membres du Conseil d'Administration.

Il est demandé aux membres :

- D'approuver les modalités de cette convention de partenariat ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention avec le Comité Régional du Tourisme.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité les différents points.

#### **Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Lac de Madine**

L'objet de cette convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et le Syndicat Mixte du Lac de Madine est la mise à disposition, à titre gratuit, de la « Maison de la Nature » côté Heudicourt-sous-les-Côtes de juin à fin septembre et de personnel saisonnier pour tenir cette antenne les weekends de mai, juin, septembre et tous les jours en juillet/août. Cette convention se termine au 31 décembre 2013, dans la mesure où cette antenne est positionnée ici, à titre provisoire, dans le cadre des travaux d'aménagement du site. En 2014, l'antenne de l'Office de Tourisme sera probablement du côté de Nonsard. Les termes de la convention 2014 seront revus à la fin de l'année 2013. Le Comité Syndical du Lac de Madine s'est prononcé favorablement le 15/04/2013 en faveur de cette mise à disposition.

Aucune remarque ou modification n'est proposée par les membres du Conseil d'Administration.

Il est demandé aux membres :

- D'approuver les modalités de cette convention de partenariat ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention avec le Syndicat Mixte du Lac de Madine.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité les différents points.

#### **Convention de mise à disposition avec la Mairie de Saint Mihiel**

L'objet de cette convention avec la Mairie de Saint Mihiel concerne la mise à disposition du rez-de-chaussée du musée d'arts sacrés de Saint Mihiel d'une surface de 114.60 m<sup>2</sup>, ainsi que du mobilier appartenant à la Mairie. Cette convention est signée jusqu'au 31 décembre 2013, dans la mesure où la Mairie a des projets de création d'un « Pôle du Livre » en 2014 ou 2015 et que nous ne pouvons pas encore connaître les dates des travaux projetés. Cette convention sera renouvelée pour 2014 et les 2 parties se rencontreront en fin d'année 2013. Le loyer comprenant l'ensemble des charges (*ménage, eau, électricité, assurance propriétaire,...*) est de 600€/mois. Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de cette convention le 05/06/2013.

Le Conseil d'Administration propose d'ajouter pour la convention 2014 la notion de « renouvellement tacite », car celle-ci a été omise dans la convention 2013.

Il est demandé aux membres :

- D'approuver les modalités de cette convention de mise à disposition ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention avec la Mairie de Saint Mihiel.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité les différents points.

### **Convention d'objectifs avec la Mairie de Saint Mihiel – Tenue de la régie municipale**

L'objet de cette convention est de définir les obligations de l'Office de Tourisme dans le cadre de la tenue de la régie municipale du complexe culturel (*musée d'arts sacrés et bibliothèque bénédictine*). Cette convention est signée jusqu'au 31 décembre 2013, dans la mesure où la Mairie a des projets de création d'un « Pôle du Livre » en 2014 ou 2015 et que nous ne pouvons pas encore connaître les dates des travaux projetés. Cette convention sera renouvelée pour 2014 et les 2 parties se rencontreront en fin d'année 2013. L'Office de Tourisme a notamment certaines obligation d'ouverture vis-à-vis de l'exposition « Trésors de Meuse », dans le cadre de l'année Renaissance. Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de cette convention le 05/06/2013.

Le Conseil d'Administration propose d'ajouter pour la convention 2014 la notion de « renouvellement tacite », car celle-ci a été omise dans la convention 2013.

Il est demandé aux membres :

- D'approuver les modalités de cette convention de mise à disposition ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention avec la Mairie de Saint Mihiel.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité les différents points.

### **Convention d'objectifs avec les Communautés de Communes de la destination « Cœur de Lorraine »**

L'objet de cette convention est de définir les modalités de partenariat et de financement entre l'Office de Tourisme et les 5 Communautés de Communes. Cette convention est signée jusqu'à la fin de l'année 2013 et comporte les objectifs assignés pour 2013, ainsi que le montant des subventions accordées par les structures intercommunales. Celle-ci sera revue annuellement et rediscutée à chaque fin d'année. Les Communautés de Communes s'engagent également à verser la totalité du montant de la taxe de séjour qui sera collectée auprès des hébergeurs marchands. Celle-ci permettra de financer des actions de promotion et de communication de la destination « Cœur de Lorraine ». L'Office de Tourisme s'engage à assurer l'accueil, l'information, la promotion, la communication, le suivi et la collecte de la taxe de séjour,... Les Communautés de Communes se sont prononcées ou se prononceront dans le courant du mois de juin au sujet de cette convention.

Les actions 2013 proposées concernent :

- Le recensement des prestataires et animations proposées sur le territoire, en vue de mettre à jour les fiches SITLor ;
- La réalisation d'un site internet trilingue promouvant l'ensemble de la destination pour répondre aux obligations des Offices de Tourisme de catégorie 2 ;
- La création de l'identité visuelle et de la charte graphique de l'Office de Tourisme en cohérence avec les institutionnels du tourisme (Départements, Région, Parc Naturel Régional) ;
- Le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 2 au 01/01/2014 ;
- La réflexion sur la commercialisation de produits concernant le territoire ;
- La préparation d'un guide pratique présentant l'ensemble des prestataires ;
- Le recensement des attentes et besoins des prestataires.

Il est demandé aux membres :

- D'approuver les actions 2013 ;
- D'approuver les modalités de cette convention d'objectifs annuelle ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention avec les Communautés de Communes.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité les différents points.

## Charte Education Parc Naturel Régional de Lorraine – animation « du Piou-piou au poilu »

L'Office de Tourisme de Saint Mihiel assurait pour un public scolaire une animation « du piou-piou au poilu » permettant de faire découvrir aux enfants la vie dans les tranchées. Cette animation était reconnue par le Parc Naturel Régional de Lorraine et était signée jusqu'à 2015, date de fin de la charte du Parc Naturel Régional. L'Office de Tourisme doit s'engager à respecter les critères de la Charte Education, notamment en termes de communication. Le Parc Naturel Régional s'engage, quant à lui, à communiquer son programme de formation auprès de l'Education Nationale, à fournir du matériel pédagogique, à former du personnel et à animer le réseau. Certaines animations sont déjà réservées pour l'année scolaire 2013/2014.

Les membres indiquent que cette animation pourrait ne pas se borner qu'à Saint Mihiel, dans la mesure où notre territoire bénéficie de l'ensemble du Saillant de Saint Mihiel, d'autres sites pourraient ainsi être mis en lumière. Une animation plus large pourrait être proposée, notamment avec l'arrivée prochaine du Centenaire de la Guerre 14-18.

Il est demandé aux membres :

- D'approuver les modalités de cette Charte Education ;
- D'autoriser le Président à poursuivre l'animation « du piou-piou au poilu » pour l'année scolaire 2013/2014 ;
- D'autoriser le Président à signer cette Charte Education avec le Parc Naturel Régional de Lorraine jusqu'en 2015.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité les différents points.

### ⇒ Communication

En vue d'obtenir le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 2, différentes actions vont être à réaliser notamment au niveau de l'identité visuelle ou de la création d'un site Internet trilingue relié à la base données touristiques SITLor.

### Site Internet – OT Cœur de Lorraine

Un cahier des charges, réalisé avec le service e-tourisme du CDT 55, a été envoyé à différentes entreprises ayant déjà travaillé avec SITLor courant avril-mai. 4 offres ont été réceptionnées pour le 24 mai 2013. Après analyse des offres en compagnie du service e-tourisme, il est apparu que l'offre de l'entreprise « Raccourci Agence Web » était la plus complète et la plus concurrentielle, que ce soit au niveau du fonctionnement ou de l'investissement. La solution proposée permettra à l'Office de Tourisme de faire lui-même les mises à jour du site Internet et de ne pas dépendre d'un prestataire. Ce site sera également adaptable sur les smart phones et lisible par les personnes déficientes visuelles. Le coût est de 13 480€ HT pour la partie investissement de 78€ HT/mois soit 1 119€ TTC/an. Celui-ci peut être finançable à 55% du montant HT par le GAL Leader, ainsi que par les Conseils Généraux du 54 et du 55.

Le bureau de l'Office de Tourisme s'est prononcé en faveur de l'agence web Raccourci.

Il est demandé aux membres :

- D'approuver le choix de la société « Raccourci Agence Web » pour un montant de 13 480€ HT en investissement et de 78€ HT/mois en fonctionnement ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la relation avec le prestataire ;
- D'approuver le plan de financement d'un montant total du projet de 13 480€ HT ;
- De solliciter une subvention de 7 414€ auprès du programme Leader de l'Ouest du Parc Naturel Régional de Lorraine ;
- De solliciter une subvention d'un montant de 2 022€ auprès du Conseil Général de la Meuse dans le cadre de la politique de destination ;

- De solliciter une subvention d'un montant de 1 348€ auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ;
- D'autoriser le Président à signer tout document ou pièce afférent à ces demandes ;
- De s'engager à prendre à leur charge le différentiel en cas de non-attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité les différents points.

### **Identité visuelle et charte graphique – OT Cœur de Lorraine**

Un cahier des charges, réalisé avec le CDT 55, a été envoyé à différentes entreprises courant avril-mai. 4 offres ont été réceptionnées pour le 24 mai 2013. Après analyse des offres en compagnie du service e-tourisme, il est apparu que 2 offres sont complètes et concurrentielles, celles de « Groupe Com - Press Agrum » pour un montant de 4 770€ HT et d'Isabelle Bomey pour un montant de .....€ HT. Les différentes références des prestataires circulent parmi les membres du Conseil d'Administration. Le choix se porte sur l'offre de « Groupe Com – Press Agrum », leur proposition visuelle de l'identité de l'OT Cœur de Lorraine ayant attiré l'attention. Le coût est de 4 770€ HT. Celui-ci peut être finançable à 55% du montant HT par le GAL Leader, ainsi que par les Conseils Généraux du 54 et du 55.

Le bureau de l'Office de Tourisme s'est prononcé en faveur de « Groupe Com – Press Agrum ».

Il est demandé aux membres :

- D'approuver le choix de la société « Groupe Com – Press Agrum » pour un montant de 4 770€ HT ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la relation avec le prestataire ;
- D'approuver le plan de financement d'un montant total du projet de 4 770€ HT ;
- De solliciter une subvention de 2 623.50€ auprès du programme Leader de l'Ouest du Parc Naturel Régional de Lorraine ;
- De solliciter une subvention d'un montant de 715.50€ auprès du Conseil Général de la Meuse dans le cadre de la politique de destination ;
- De solliciter une subvention d'un montant de 477€ auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ;
- D'autoriser le Président à signer tout document ou pièce afférent à ces demandes ;
- De s'engager à prendre à leur charge le différentiel en cas de non-attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité les différents points.

### ⇒ **Ressources Humaines – OT Cœur de Lorraine**

3 postes permanents vont être créés en vue d'assurer les missions principales d'un Office de Tourisme de catégorie 2. Le recrutement de la conseillère en séjour et de la chargée de promotion/communication a été effectué la semaine dernière par un comité de recrutement composé de professionnels du tourisme, suite à la publication des différentes offres d'emplois sur des sites spécialisés. La personne chargée de la direction sera l'actuelle chargée de mission du Pays, qui a préfiguré la structure. Les personnes sont actuellement en train d'être recontactées pour qu'elles puissent intégrer au plus vite la nouvelle structure.

Le poste de chargée de promotion/communication pourra être subventionné à hauteur de 20 000€/an pendant 3 ans par le Conseil Général de la Meuse, dans la mesure où c'est un poste qualifié. Cette aide vise à soutenir la création des destinations.

Le poste de direction/chargée de mission Pays est subventionné à hauteur de 50% des salaires et charges par la Région Lorraine dans le cadre du soutien à l'ingénierie de Pays et par le GAL Leader pour la partie tourisme.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver l'ouverture d'un poste de conseiller en séjour à l'indice 1.2 - valeur du point au 01 juillet 2013 : 1,128€ - Convention collective des Organismes de Tourisme n°3175 ;
- D'approuver l'ouverture d'un poste de chargée de promotion/communication à l'indice 2.1 – valeur du point au 01 juillet 2013 : 1,128€ - Convention collective des Organismes de Tourisme n°3175 ;
- D'approuver l'ouverture d'un poste de direction – Fonction Publique Territoriale ;
- D'autoriser le Président à signer les contrats de travail et à faire les démarches préalables à l'embauche ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour le poste de chargée de communication/promotion.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité cette proposition.

⇒ Affaires diverses

### Dépôt-vente

Suite à une rencontre avec l'Office de Tourisme de Saint Mihiel et la Mairie de Saint Mihiel, il s'avère que l'Office de Tourisme de Saint Mihiel a en sa possession un stock de produits en dépôt-vente tels que des livres, des produits du terroir et divers objets. Certains éléments avaient été achetés par l'association pour un montant de 2477.77€. Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration s'ils souhaitent racheter ce stock à l'association en vue ensuite de le revendre par l'OT Cœur de Lorraine. L'Office de Tourisme de Saint Mihiel souhaite avoir une réponse rapide en vue de leur prochain Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration se prononcent en faveur de l'achat du stock de l'association « Office de Tourisme Cœur de Lorraine » pour un montant de 2 477.77€.

### Stratégie – Plan d'actions pluriannuel – OT Cœur de Lorraine

Un mail sera envoyé aux membres du Conseil d'Administration en vue de savoir dans quels groupes de travail, ils souhaiteraient s'investir en vue de préparer les actions de l'année 2014. 3 groupes de travail sont proposés :

- 1/ **Communication** pour suivre les prestataires en charge de l'identité visuelle et du site Internet, établir le plan de communication 2014, travailler sur la communication autour du Centenaire ;
- 2/**Relation avec les prestataires** pour construire le réseau, connaître les attentes des prestataires, travailler sur la commercialisation, le plan local de formation ;
- 3/**Démarche qualité OT** pour travailler sur le classement en catégorie de l'OT, sur l'accueil, etc.

Chaque Vice-président de l'Office de Tourisme serait en charge d'un groupe de travail. Les travaux seraient de cette manière remontés en bureau, puis entérinés en Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité cette proposition.

### Signature des conventions et documents divers

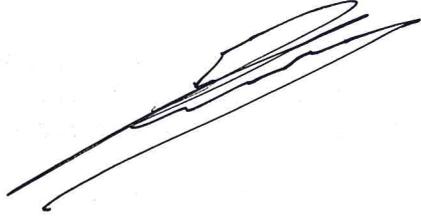
- Convention d'objectifs avec la mairie de Saint Mihiel ;
- Convention de mise à disposition avec la mairie de Saint Mihiel ;
- Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Lac de Madine ;
- Convention d'objectifs avec les Codecoms ;
- Convention de partenariat avec SITLor ;
- PV de Bureau par M. HURET et Mme MANCIAUX ;
- Signature documents bancaires M. HURET et M. MOREAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

A Fresnes-en-Woëvre, le 03 juillet 2013

Le président de séance,

René HURET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a cursive representation of the name René Huret.

La secrétaire de séance,

Muriel MANCIAUX

A handwritten signature in blue ink, written in a cursive style that clearly identifies the name Muriel Manciaux.



**Feuille d'émargement - Conseil d'Administration Office de Tourisme Cœur de Lorraine**  
Le 26 juin 2013

NOM	ORGANISME	SIGNATURE	ADRESSE MAIL
<u>Collèges « Membres de droit »</u>			
Jean-Claude HUMBERT	Codecom canton de Fresnes-en-Woëvre		Jc.humbert@luxinet.fr
André-Victor PITZ	Codecom canton de Fresnes-en-Woëvre		andrevictorpitz@gmail.com
Olivier JACQUIN	Codecom Chardon Lorrain	Absent	Ojacquin54@gmail.com
Muriel MANCIAUX	Codecom Chardon Lorrain		Manciaux.muriel@wanadoo.fr
René HURET	Codecom Côtes de Meuse-Woëvre		Huret.r@free.fr
Lionel JACQUEMIN	Codecom Côtes de Meuse-Woëvre	Absent	Lionel.jacquemin2@wanadoo.fr
Régis MESOT	Codecom Sammiellois		Regis.mesot@ars.sante.fr
Marc BILLON	Codecom Sammiellois		Marc-billon@wanadoo.fr
Michel MOREAU	Codecom Entre Aire et Meuse		Michel.moreau55@gmail.com
Laurent PALIN	Codecom Entre Aire et Meuse		Laurent.palin@orange.fr
Philippe MARTIN	Mairie Saint Mihiel	Présent	<del>Direction services.mairie@saintmihiel.fr</del> ph. martin - maire - culture @ saintmihiel.fr
Sylvain DENOYELLE	Syndicat Mixte Lac de Madine	Présent	denoyellesylvain@orange.fr
<u>Collèges « socioprofessionnels »</u>			
Hôtel-restaurant du Lac de Madine (T)	Hôtellerie / restauration	excusée	Hotel.lac.madine@wanadoo.fr
Domaine de la Pêche à la Truite (S)		Absent	Lafario.meuse@wanadoo.fr
Gîte des Berges du Lac de Madine (T)	Gîtes/meublés		gites-berges-lac-madine@laposte.net
Heubeauchamp (S)		Excusé	herbeauchamp@gmail.com
Domaine de Pomone (T)	Chambres d'hôtels		ledomainedepomone@wanadoo.fr
Gîtes du Holit (S)			maryline.andre@gitesduholit.com
CPIE Woëvre-Côtes de Meuse (T)	Hébergements collectifs / Campings		+ Colette - C122, rue de la République cpie.meuse.diradj@orange.fr
Camping de la Pelouse (S)			campingdelapelouse@orange.fr
Domaine de Saturnin (T)	Gastronomie / produits du terroir		leclerecatherine@aol.com
Ferme auberge du Colombier (S)		Absent	ferme-auberge-du-colombier@wanadoo.fr
Fédération 55 AAPPMA (T)	Loisirs de pleine nature	Absent	secretariat@federation-peche-meuse.fr
Pilâtre de Rozier Evasion (S)			ipb@volemontgolfiere.com
C. Cir'Art (T)	Animation événementielle et culturelle		jeanmarie.carigi@free.fr
Compagnons de la Petite Florence (S)			pierre.hippert e sfr. fr
Ecomusée Hannonville (T)	Musées / Monuments / Sites		ecomusee.hannonville@wanadoo.fr
Vent des Forêts (S)		Absent	leventdesforets@mcom.fr

Ne pourront pas être là  
seront présents

